

Compte rendu du conseil d'administration de l'APEL
du mardi 4 décembre 2012

Membres de l'APEL présents :

Madame Anquetil, Madame Arnoux, Monsieur Balageas, Madame Bargeot-Guichard, Madame Costanzo, Madame Gaux, Madame Huerre, Madame Karpiel, Madame Mannes, Madame Marsaux, Monsieur Martinou, Madame Moy.

Etaient absents excusés :

Madame Allemon, Monsieur Allemon, Monsieur Bothorel, Madame Hérout Malcuit, Madame d'Oria, Monsieur Nitot, Madame Taravella.

Etait absente non excusée :

Madame Burlot.

Membres de la direction présents :

Madame Schmit, Madame Sarfati, Madame Tardi, Mme Jeannet, Monsieur Boschet, Monsieur Clérouin.

Etait absente : Madame Duhamel.

Le premier point abordé est la fête de l'école qui aura lieu cette année le vendredi 24 mai 2013 et le samedi 25 mai 2013.

Madame Anquetil, responsable de cet évènement, prend la parole pour redonner les grandes lignes de ce week-end. Elle distribue à chacun le programme des journées. Elle précise que les activités ont été choisies par rapport à l'objectif retenu : plus de propositions pour les petits et surtout plus de choix pour les collégiens et si possible les lycéens. Elle met l'accent sur le fait que cette fête doit être aussi la fête de toute la communauté éducative, et de ce fait demande à Madame Sarfati si les enseignants du primaire pourraient être présents lors de cette fête et proposer des activités. Madame Sarfati va étudier la question et propose que des petits spectacles aient lieu le samedi matin, elle concertera ses enseignants à ce sujet. Madame Marsaux souligne que les nouveaux parents (ceux de la rentrée 2013-2014) sont souvent heureux de pouvoir montrer leur future école à leurs enfants, et cette fête serait une bonne occasion. Madame Anquetil propose alors d'envoyer une invitation personnelle à chaque future famille et se mettra donc en lien avec le secrétariat des élèves afin d'avoir leurs coordonnées.

Il est rappelé que le vendredi soir aura lieu un dîner avec une animation musicale de type jazz. Selon les conditions météorologiques cet évènement aura lieu soit dans les locaux de la cantine, soit dans la cour.

Le samedi matin, la journée commencera par une messe dite par le Père Muel (aumônier de l'école) et le Père Seitz (curé de la Paroisse de Nogent) .

Madame Jeannet précise que ce jour là il y aura le baptême de trois enfants du primaire. Les activités et les stands de vente seront donc ouverts à partir de 11h.

Madame Anquetil précise qu'en accord avec Monsieur Clérouin les finales inter classes de sport se dérouleront le samedi (cela amènera les collégiens à venir). Monsieur Clérouin précise que pour l'organisation de cette activité, il faut se mettre en lien avec Monsieur Chich responsable AS au sein de l'école. Madame Anquetil en prend bonne note. De la même manière il est prévu des tournois de ping-pong, de baby-foot .

D'un point de vue pratique, les activités du primaire auront lieu côté primaire, y compris l'installation d'un « château gonflable » dans la cour des primaires. Dans la cour du collège seront installés sous les préaux les tables de ping-pong, le salon de thé, le bar, le stand crêpes, le stand barbe à papa. Au milieu des barnums seront disposés avec des tables et des chaises pour le repas de samedi midi.

Dans la salle polyvalente se tiendront les stands de vente. Dans la cantine des maternelles le concours WI ainsi que les baby-foot .

Monsieur Clérouin indique que l'école met à la disposition de la restauration deux barbecues ainsi que des tables.

En ce qui concerne une animation « concert » des jeunes lycéens, Madame Anquetil demande à Madame Tardi si il est possible de communiquer par voie d'affiche placardée dans l'école afin de recruter des groupes de musiciens. Madame Schmit demande à ce que ce soient des jeunes d'Albert de Mun et non des jeunes de l'extérieur qui constituent ces groupes.

D'autre part, Madame Triollier , professeur de musique à l'école, a exprimé le souhait de produire ce week-end là sa chorale. Mr Garfin, professeur de théâtre pourrait également montrer sa pièce ce jour là.

Madame Sarfati de son côté propose que Madame Loire puisse ce jour là faire chanter sa chorale qui regroupe des enfants de CM2. Il faudra voir avec cette dernière car elle est également responsable du stand « fleurs ».

Madame Gaux, à propos de la cour des primaires, demande à Madame Sarfati si le projet qu'elle avait de faire des travaux dans la cour progressait. (La subvention pour l'année passée n'étant pas encore utilisée) Madame Sarfati répond que des travaux devant avoir lieu prochainement, elle reportait son projet pour la fin des travaux.

Le deuxième point portait sur le local de l'APEL ; Monsieur Bothorel avait constaté un dégât des eaux dans le pavillon Sourisse qui était occupé par l'association. Pour que le local puisse être nettoyé, Monsieur Clérouin demande à ce qu'il soit débarrassé de tout ce qui doit être jeté. Une équipe de l'association va donc s'en charger. En ce qui concerne le jeu de clés

que Monsieur Clérouin devait laisser à l'accueil chez Madame Vial, il s'avère que Monsieur Bothorel « court » toujours après ce trousseau. Monsieur Clérouin en prend note et demande à ce que Monsieur Bothorel se rapproche de lui afin qu'un jeu de clés puisse être reproduit et laissé à demeure chez Madame Vial. A partir de janvier (date de fin des travaux de l'ancienne maison de Mr Houette) Madame Sarfati confirme que le portail, situé avenue des marronniers pourra être ouvert selon la demande.

Le troisième point portait sur les aides financières que l'APEL pouvait apporter à l'école. Madame Gaux rappelle que chaque année, grâce aux cotisations de l'association ainsi que la subvention de la mairie, le budget était de 11 000 euros.

L'APEL a donc décidé d'allouer chaque année les sommes suivantes :

30 % du budget à la Pastorale

30 % du budget à l'aide aux familles (différent de la caisse d'entraide)

Cette aide ne comporte aucune restriction (sans conditions de revenus) mais sur la base d'une fratrie partant sur plusieurs projets.

40 % budget de fonctionnement propre à l'association.

En dernier point, Madame Moy (responsable de la commission pastorale) annonce que cette année l'APEL aidera les retraites de la 1^{ère} communion, de la profession de foi et de la confirmation.

Elle rappelle que contrairement à ce qui avait été prévu (l'achat d'une crèche pour la chapelle n'ayant pas été jugé satisfaisant par le Père Muel) la subvention exceptionnelle sera attribuée pour l'achat d'un bénitier. En effet il y a bien un bénitier à Albert de Mun, mais ce dernier n'est pas utilisé car l'entrée de la chapelle ayant été modifiée, ce bénitier est totalement excentré et ne peut être utilisé par les fidèles.

Trois projets ont été présentés ce jour et seront examinés en la présence du sculpteur Monsieur Pierre Baudéan. A l'issue de cette présentation, un projet sera retenu.

Enfin, Madame Gaux, à propos du texte sur le projet d'établissement, demande à Madame Schmit si la notion d'APEL évoquée dans différents domaines, pourrait être plus visible.

Madame Schmit n'y voit pas d'inconvénient quand le sujet s'y rapporte.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 21 heures.

Nathalie Huerre

Secrétaire Générale
Pour Madame Gaux, Présidente.